

MARCHE N° 2022098

Marché travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien dans les domaines de la voirie, de la propreté, des espaces verts, de la signalisation routière, de l'éclairage public, de la fibre optique - Lot n°5 : Éclairage public et fibres optiques

Avenant n° 4

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES – 5 rue Jean-François Cail – ZI de Souché – 79000 NIORT _ SIRET : 775 664 873 02331

d'autre part,

Vu :

- le marché n°2022098 conclu avec l'entreprise Bouygues Energies et Services concernant le lot Eclairage public fibres optiques ;
- les avenants 1, 2 et 3 sans incidences financières, respectivement notifiés le 27/02/2023, 17/01/2024 et 11/09/2024 ;
- les articles L. 2194-1 alinéa 2 et R. 2194-8 du Code de la commande publique ;
- l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 janvier 2026 ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 2 février 2026 autorisant la signature du présent avenant.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le montant maximum de l'accord cadre est fixé à 1 400 000 € HT sur la durée totale du marché dont l'échéance est fixée au 31/12/2026. Les sommes engagées au 31/12/2025 s'établissent à 1 315 397,89 € HT.

Au vu du programme de travaux neufs et d'entretien pour l'année 2026, il y a lieu d'augmenter le montant maximum de l'accord cadre.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant maximum initial du marché en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Montant maximum du marché après avenants en € HT	% d'augmentation
1 400 000 €	200 000 €	1 600 000 €	14 ,29 %

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le
Le titulaire

A Niort, le
Le représentant légal de la CAN